

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 455 fixant les taux de majoration à appliquer aux tarifs du tableau B du décret du 31 décembre 1935, pour la période du 1er juillet 1939 au 31 décembre 1939.

n° 455

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
6 mai 1939

Numéro JO  
n° 510 du 31/05/1939

Date du numéro  
31 mai 1939

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'article 85 de la loi du 15 décembre 1926 portant Code du travail maritime, modifié par le décret du 30 juin 1934: Vu le décret du 31 décembre 1935 portant règlement d'administration publique relatif au délaissement forfaitaire des marins blessés ou malades

**Vu** le décret du 27 juin 1931 modifiant les articles 1 let 1<sup>er</sup> du décret du 22 septembre 1891 : Vu l'arrêté interministériel du 10 août 1937 sur le mode de versement des forfaits: Vu le décret du 11 février 1938 ;

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Les taux de majoration à appliquer aux tarifs du tableau B du décret du 31 décembre 1935, pour la période du 1er juillet 1939 au 31 décembre 1939, sont les suivants : Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

Hubert DESCHAMPS.